



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 8 juillet 2025, à la mairie.

R2507-1665

Avis de motion – Règlement n° 2025-10 modifiant le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025

Le conseiller, Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 9 juillet 2025



Alexandra Vigneau, greffière

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "AS Vigneau". Below the signature, the name "Alexandra Vigneau, greffière" is printed in a black sans-serif font.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 8 juillet 2025, à la mairie.

R2507-1666

Dépôt du projet de règlement n° 2025-10 modifiant le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le 11 février 2025 le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le 18 mars 2025 le Règlement n° 2025-08 modifiant le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la réglementation afin de modifier la tarification des plateaux sportifs entrant en vigueur le 1^{er} septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Johanne Lebel,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Municipalité prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2025-10 séance tenante.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 9 juillet 2025



Alexandra Vigneau, greffière



Les Îles-de-la-Madeleine

Municipalité

Service du greffe

PROJET DE RÈGLEMENT
déposé à la séance ordinaire de la MIM du
8 juillet 2025

RÈGLEMENT N° 2025-10

modifiant le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025

Article 1 Modification de l'article 3.1

Dans la partie 3 du règlement n° 2025-02, l'article 3.1 « Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins – Adultes », est remplacé par le suivant :

3.1 Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins

Plage horaire	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2025
Fin de semaine et soirs de semaine Lundi au vendredi de 17 h à 22 h Samedi de 8 h à 17 h Dimanche de 8 h à 22 h	185 \$/50 minutes
Jours de semaine Lundi au vendredi avant 17 h Lundi au vendredi après 22 h	185 \$/50 minutes
Ligue intermédiaire	220 \$/60 minutes
Horaire de curling À la journée	880 \$/jour

Article 2 Modification de l'article 3.2

Dans la partie 3 du règlement n° 2025-02, l'article 3.2 « Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins – Mineurs (17 ans et moins) », est remplacé par le suivant :

3.2 Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins – Rabais aux organismes et clientèle jeunesse

Activité	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2025 (50 minutes)
Hockey mineur (incluant pratiques simples et doubles lettres) (40,55%)	110 \$
Patinage artistique (CPA L'Ancre et CPA des Îles) (40,55%)	110 \$
Location (jeunes de 17 ans et moins) (Rabais de 59,5% si loué dans les 24 heures précédentes lorsque disponible)	75 \$
Festival du MAHG (59,5%)	75 \$
Coupe Desjardins (59,5%)	75 \$
Séminaire de patinage artistique (59,5%)	75 \$
Locations pour tournoi si OBNL (59,5%)	75 \$

Article 3 Modification de l'article 3.4

Dans la partie 3 du règlement n° 2025-02, l'article 3.4 « Tarification (taxes incluses) salon VIP LeDé Sport Honda », est remplacé par le suivant :

3.4 Tarification (taxes incluses) salon VIP LeDé Sports Honda

Activité	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2025
Adulte/privé*	
Location régulière (50 minutes)	80 \$
Location à la journée	260 \$
Forfait fête d'enfant	
Forfait fête d'enfant (moins de 18 ans)	40 \$/heure

* Tarif appliqué aux heures excédentaires : 55 \$

Rabais pour les OBNL

Les organismes à but non lucratif reçoivent un rabais de 25 % sur la tarification en place. Il est à noter que cette tarification sera ajustable selon l'entrée en vigueur du cadre d'admissibilité et de soutien aux organismes.

Gratuités du salon du CMD

Les associations sportives hébergées dans le Centre multisport Desjardins (notamment l'AHMI, le CPA des Îles, le CPA L'Ancre, l'ARSIM et le Club de curling des Îles) ainsi que les arbitres et les marqueurs bénéficient de gratuités pour l'utilisation du salon pour les différentes rencontres utiles à la bonne marche des différentes organisations (rencontres CA, AGA, rencontre de planifications, rencontres de parents, etc.). Ceci exclut les activités sociales.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce _____ 2025

Alexandra Vigneau, greffière